



**Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement
qui s'est tenue le 13 décembre 2017, à 19h00,
à la bibliothèque de l'École polyvalente de l'Érablière**

Sont présent(e)s :	Ayotte, Joanne	Enseignante
	Bolduc, Karine	Élève
	Cossette, Jolaine	Parent
	Deschênes, Éric	Parent
	Dubé, Martin	Parent
	Gagnon, Nathalie	Parent
	Gingras, Frédérique	Enseignante
	Girard, Manon	Parent
	Hotte, Marie-Ève	Enseignante
	Jean, Chantal	Enseignante
	Lapierre, Jocelyne	Parent
	Lapierre, Véronique	Élève
	Loyer, Paul	Commissaire
	Riopel, France	Enseignante
	Rioux, Nathalie	Directrice
Scott, Roxanne	Parent	
Sont absent(e)s :		
	Desjardins, Natacha	Secrétaire
	Gervais, Marc	Représentant de la communauté
	Trudel, Nancy	Professionnel

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Monsieur Deschênes, président du conseil, souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum. La séance est ouverte à 19h03.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (CÉ-2017-2018-34)

Monsieur Deschênes invite les membres à faire la lecture de l'ordre du jour. Aucune modification n'est demandée par les membres. L'adoption de l'ordre du jour tel qu'il est présenté est proposée par Mme Jean et est appuyée par Mme Scott. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre 2017 et suivi

Monsieur Deschênes invite tous les membres à faire la lecture du procès-verbal de la dernière séance. L'adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre 2017 est proposée par Mme Riopel. La proposition est appuyée par Mme Cossette. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.



Mme Rioux prend la parole afin de faire le suivi au procès-verbal concernant la possibilité de prendre des douches après les cours d'éducation physique. Elle souligne qu'un suivi a été fait auprès d'un enseignant pour que ce dernier donne accès aux douches. Elle mentionne également que, après avoir fait des vérifications auprès des enseignants en éducation physique, il a été possible de constater qu'il y avait des problèmes avec les douches dans deux vestiaires pour hommes. Une réquisition a été faite afin de régler le problème. En attendant, le lavage à la main avec débarbouillette est proposé et encouragé par les enseignants en éducation physique.

4. Parole au public

Il n'y a pas de membre du public présent lors de la séance.

5. Prévision des activités, sorties éducatives et campagne de financement

Monsieur Deschênes, président, fait la lecture des projets de résolutions.

Projets de résolutions CÉ 13 décembre 2017 pour approbation

TITRE : **Sortie au Cinéma 9** (CÉ-2017-2018-35)

Madame Sonia Cloutier, enseignante en adaptation scolaire à la formation adaptée 3, souhaite effectuer une sortie ludique au Cinéma 9 avec ses sept élèves.

La sortie aura lieu le 21 décembre 2017 en après-midi. Le but de cette activité est de socialiser, de coopérer et de communiquer. Le départ de l'école est prévu vers 11h30, et le retour vers 15h00.

Les élèves seront transportés dans les voitures personnelles des intervenantes, et les coûts du transport seront payés par les profits amassés suite à la vente de confiseries effectuée par les élèves (environ 20 dollars).

L'autorisation parentale sera exigée, et une contribution parentale de six dollars par élève sera demandée. Cette contribution servira à payer l'entrée du cinéma et une collation.

Mme Rioux propose l'approbation de cette activité. Mme Scott appuie la proposition. L'activité est approuvée à l'unanimité.

Approuvé par le conseil d'établissement



Refusé par le conseil d'établissement





TITRE : Sortie au Musée canadien de l'histoire (CÉ-2017-2018-36)

Madame Sylvie Pelletier, enseignante d'anglais, souhaite effectuer une sortie éducative au Musée canadien de l'histoire avec tous les élèves du secondaire 5 (150 élèves).

La sortie aura lieu le 24 janvier 2018 en avant-midi. Le but de cette activité est de permettre aux élèves de faire des liens entre ce qu'ils ont lu en cours d'anglais et la réalité d'une survivante et d'approfondir leurs connaissances sur l'Holocauste. Le départ de l'école est prévu vers 9h30, et le retour vers 12h35.

La Fondation Azrieli assumera les frais de transport qui se fera par autobus.

L'autorisation parentale sera exigée, et aucune contribution parentale ne sera demandée. Tous les coûts sont assumés par la Fondation Azrieli.

Mme Rioux propose l'approbation de cette activité, et M. Dubé appuie cette dernière. L'activité est adoptée à l'unanimité.

Approuvé par le conseil d'établissement



Refusé par le conseil d'établissement



TITRE : Sortie au Musée canadien de l'histoire (CÉ-2017-2018-36)

Monsieur René Thibault, enseignant d'éthique et culture religieuse, souhaite effectuer une sortie éducative au Musée canadien de l'histoire avec tous les élèves inscrits au PMR en secondaire 2 (86 élèves).

La sortie aura lieu le 24 janvier 2018 en avant-midi. Le but de cette activité est de comprendre un phénomène social et religieux et de comprendre une situation d'un point de vue éthique. Le départ de l'école est prévu vers 12h45, et le retour vers 15h30.

La Fondation Azrieli assumera les frais de transport qui se fera par autobus.

L'autorisation parentale sera exigée, et aucune contribution parentale ne sera demandée. Tous les coûts sont assumés par la Fondation Azrieli.



Mme Rioux propose l'approbation de cette activité. Mme Lapierre appuie la proposition. L'activité est adoptée à l'unanimité.

Approuvé par le conseil d'établissement



Refusé par le conseil d'établissement



6. Résolution portant sur la réception des mesures éducatives dédiées et protégées

Mme Rioux présente aux membres différents documents portant sur la réception des mesures éducatives dédiées et protégées. Elle informe les membres du conseil d'établissement qu'il s'agit de la raison de la tenue de la séance.

En raison des modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui mettent de l'avant le concept de subsidiarité, le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a changé la façon dont les montants liés aux mesures éducatives dédiées et protégées sont attribués. Mme Rioux doit présenter au conseil d'établissement comment les montants ont été redistribués en fonction des mesures. De cette façon, le conseil d'établissement pourra attester du fait que les sommes ont été reçues et réparties tel que cela est prévu par la LIP.

Mme Rioux présente différents tableaux aux membres du conseil. Elle explique que les montants que certains montants ne sont pas attribués à l'école puisqu'elle ne répond pas aux critères. Mme Rioux rappelle que l'argent retourne bel et bien dans les écoles, mais il reste tout de même une masse de services regroupés à la Commission scolaire des Drapeurs. La direction présente un tableau récapitulatif des mesures, des montants alloués pour ces dernières ainsi que le plan de déploiement associé (voir annexe I).

Mme Rioux demande ensuite au conseil d'attester du fait que les montants ont bien été attribués pour les mesures éducatives dédiées et protégées. Elle fait la lecture de l'attestation aux membres (voir annexe II). Il est proposé par Mme Scott, appuyée par M. Dubé, que le conseil d'établissement de l'École polyvalente de l'Érablière confirme que les sommes des mesures dédiées et protégées ont bien été reçues et que le plan de déploiement présenté par la direction a été adopté. Le tout a été adopté à l'unanimité.



7. Correspondance

Il n'y a aucune correspondance.

8. Information – Mot de la directrice

Mme Rioux remercie les membres du conseil d'établissement d'avoir accepté de déplacer la rencontre, car elle n'était pas à l'aise de discuter des points à l'ordre du jour par courriel uniquement. Elle remercie également les membres pour cette première partie de l'année, car elle se sent appuyée et elle considère que tous font un excellent travail d'équipe. La directrice mentionne qu'elle travaille en ce moment à l'obtention d'une subvention via l'inscription au concours *Osentreprendre : volet soutien pour le développement de projets* pour soutenir l'entrepreneuriat à l'école. Mme Rioux considère que l'esprit entrepreneurial est déjà hautement présent dans son école avec des initiatives comme PGGR, Haïti Projects, PGMH, etc, donc il va de soi que l'école cherche à se démarquer sur ce plan. C'est dans cette optique que l'École polyvalente de l'Érablière a été sélectionnée pour faire partie d'un projet-pilote mené par le programme Idée. Elle est la seule école secondaire de la région à faire partie du projet qui mobilise tous les acteurs du milieu scolaire autant dans les concentrations qu'au régulier ou à l'unité d'adaptation scolaire. Le but de ce projet est de développer dans le milieu et chez les élèves l'idée de s'entreprendre comme personne.

9. Mot du délégué au comité de parents

M. Dubé parle de l'immense travail accompli dans le dossier de la répartition de la clientèle. Le dossier de l'iniquité de la taxe scolaire dans la région de l'Outaouais a été adressé, et les contribuables verront leur compte de taxes diminuer pour la prochaine année scolaire. M. Dubé mentionne que la Commission scolaire des Drapeaux fait bonne figure à la suite de la réception des résultats de la consultation sur les effets scolaires. Mme Rioux renchérit que c'est en grande partie grâce au travail du comité de parents. M. Dubé annonce que Mme Dorais-Pagé quitte ses fonctions au sein du comité de parents puisqu'elle a été élue commissaire. Finalement, il rappelle aux membres que les élections scolaires se tiendront en novembre 2018.

10. Mot du commissaire

M. Loyer fait d'abord part du fait que la représentativité de la Commission scolaire des Drapeaux est faible dans le secteur 7. Un deuxième commissaire, M. Cantin, a démissionné de son poste. La CSD est à la recherche d'un nouveau commissaire pour la région de Cantley. M. Loyer mentionne qu'il est heureux de voir l'implication des différents membres du conseil d'établissement, en particulier celle des élèves. Il rappelle



que, en tant que commissaire, il dispose d'un budget de 1000\$ pour des projets spéciaux. Il termine son mot en souhaitant à tous de très joyeuses Fêtes.

11. Mot des enseignants

Mme Riopel informe les parents que les élèves de la formation adaptée (FA) ont participé à la formation AVISE donnée en collaboration avec le service de police. Les élèves ont trouvé la conférence très intéressante.

Mme Hotte donne des nouvelles du comité de vie étudiante. Deux journées « sans gamme » se sont tenues à l'école lors desquelles des montants de 968\$ et de 953\$ ont été amassés. La deuxième somme ira au profit de Centraide. Le comité de vie étudiante prépare les activités de Noël. Il y aura quatre activités offertes sur l'heure du midi (photomaton, « emballe-moi », atelier d'artisanat, décoration de biscuits) en plus du traditionnel brunch de Noël suivi du spectacle. Elle termine son mot en faisant part du fait que, cette année, il y aura une journée blanche le 2 février 2018, la première depuis 2014. Les inscriptions seront obligatoires, et les coûts varieront en fonction de l'activité.

Mme Jean désire souligner l'initiative des enseignants en éthique et culture religieuse qui ont accueilli une personne transgenre afin qu'elle discute avec les élèves de son parcours, le tout en lien avec la prévention contre l'intimidation. Dans le cadre de ce même cours, M. Lasalle est venu parler de son expérience au Rwanda. Mme Jean souligne que le régulier est bien vivant au sein de l'école.

12. Mot du représentant du personnel de soutien

La représentante du personnel de soutien est absente.

13. Mot du personnel professionnel

La représentante du personnel professionnel est absente.

14. Mot des représentants des élèves

Mme Bolduc informe les membres que le conseil des élèves a été assermenté. L'assermentation a été une très belle expérience. Les photos des jeunes impliqués sont affichées dans le corridor de l'entrée principale. Elle rappelle que les ministres qui ont été nommés travaillent au sein du conseil, ils ne sont donc pas responsables de toutes les activités ayant lieu à l'école.



Mme Lapierre mentionne que les élèves de l'École polyvalente de l'Érablière ont remporté la bourse de 500\$ offerte dans le cadre du concours *Électeurs en herbe*. Elle souligne toutefois que la bourse n'a toujours pas été reçue. Mme Rioux affirme qu'elle fera le suivi. Mme Lapierre tient également à remercier le comité de vie étudiante pour l'offre d'activités de Noël. Après le spectacle, le conseil des élèves propose aux élèves de jouer à des jeux de société à l'agora.

15. Mot du représentant de la communauté

Le représentant de la communauté est absent.

16. Questions diverses

Il n'y a pas de question.

17. Date et heure de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée se tiendra le 7 février 2018 à 19h.

18. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Scott, et sa proposition est appuyée par Mme Lapierre. La séance est donc levée à 20h30.

Éric Deschênes, président

Nathalie Rioux, directrice



ANNEXE I

Tableau récapitulatif des mesures d'appui 2017-2018

Mesures d'appui 2017-2018

NUMÉRO	NOM	CATÉGORIE	MONTANT	PLAN DE DÉPLOIEMENT
Regroupement 15020 – Soutien à la persévérance				
15021	Aide individualisée	Dédiée	21 972\$	Soutien technique
15022	Saines habitudes de vie	Dédiée	13 076\$	Soutien aux équipes sportives
15026	Accroche-toi au secondaire	Dédiée	33 120\$	Soutien technique (contribution aux services centralisés)
Autres mesures				
15031	Interventions efficaces	Protégée	2 419\$	Prévention intimidation et violence
15103	Acquisition de livres et de documentaires	Protégée	9 216\$ plus 7 540\$ de part école	Acquisition de livres et de documentaires pour un total de 16 756\$.
15170	Initiative des établissements	Protégée	22 374\$	Soutien à l'activité physique (GDPL, FillActive), soutien technologique, soutien technique
15200	Formation RCR	Protégée	1 410\$	Enseignement du RCR en 3 ^e secondaire



ANNEXE II

Attestation de réception des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées et plan de déploiement

ATTESTATION DE LA RÉCEPTION DES SOMMES RELATIVES AUX MESURES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES ET PLAN DE DÉPLOIEMENT

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique, le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'annexe R des règles budgétaires amendées de fonctionnement des commissions scolaires pour l'année 2017-2018, les conseils d'établissements doivent adopter une résolution confirmant que les sommes des mesures dédiées et protégées ont bien été allouées aux établissements et y joindre le plan de déploiement lié à l'ajout de ressources découlant des nouvelles mesures;

CONSIDÉRANT le choix de l'ensemble des établissements de se doter de services regroupés pour des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et d'y contribuer financièrement entre autres par des mesures destinées aux établissements;

Le conseil d'établissement de l'École polyvalente de l'Érablière confirme l'information contenue dans l'*Attestation de la réception des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées et plan de déploiement* pour un montant global de 103 587,00\$ ainsi que le plan de déploiement s'y rattachant.

Il est proposé par Mme Scott, appuyée par M. Dubé, que le conseil d'établissement de l'École polyvalente de l'Érablière confirme que les sommes des mesures dédiées et protégées ont bien été reçues et que le plan de déploiement présenté par la direction soit adopté.

Adopté à l'unanimité le 13/12/2018.

Nathalie Rioux
Directrice